

## **Compte rendu de la réunion du 15 avril 2019**

Le Conseil municipal régulièrement convoqué le 08 avril 2019 s'est réuni le 15 avril à 20h00, sous la présidence de Madame Nicole PINSON, Maire

*PRESENTS :* Mrs GAUMAIN GOIN MATHIEU SALEZ SQUARCIONI,  
Mmes BOURDOU FRANCOIS LEVEQUE MOQUAY PICARD PINSON  
Madame Charlotte Picard a été nommée secrétaire.

\*\*\*\*\*

**Approbation du compte rendu de la réunion précédente** : Adopté à l'unanimité.

### **1/ Approbation du compte de gestion 2018 (commune) :**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ces écritures.

Considérant que les opérations effectuées décrites sont régulières et justifiées,

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **2/ Election d'un président de séance et vote du compte administratif (commune) :**

Monsieur François Salez est élu à l'unanimité Président de séance.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2018, le Conseil Municipal le vote à l'unanimité.

### **3/ Affectation des résultats (commune) :**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation des résultats

Fonctionnement Excédent global de clôture 2018 80 728. 43 €

Investissement Déficit global de clôture 2018 26 939. 72 €

Le Conseil Municipal, conformément à l'instruction M 14, décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

26 939. 72 € au compte 001 BP 2019

80 728. 43 € au compte 002 BP 2019

### **3/ Vote des taxes :**

Considérant les dispositions des articles 2 et 3 de la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, qui donnent au Conseil Municipal le pouvoir de fixer chaque année le taux des taxes directes locales.

Considérant les bases d'imposition qui lui ont été notifiées par la direction des services fiscaux du Cher pour l'année 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer à l'unanimité les taux des taxes de la façon suivante sans augmentation :

TAXE HABITATION	12.81 %
TAXE FONCIERE BATI	19.71 %
TAXE FONCIERE NON BATI	50.43 %

#### **4/ Vote du budget primitif 2019 (Commune) :**

Le budget primitif de 2019 s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Fonctionnement : 345 383. 05 €

Investissement : 76 912. 72 €

Il est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### **5/ Approbation du compte de gestion 2018 (eau) :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ces écritures.

Considérant que les opérations effectuées décrites sont régulières et justifiées,

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **6/ Election d'un président de séance et vote du compte administratif (eau) :**

Monsieur François Salez est élu à l'unanimité Président de séance.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2018, le Conseil Municipal le vote à l'unanimité.

#### **7/ Affectation des résultats (eau) :**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2018 ;

Statuant sur l'affectation des résultats :

Fonctionnement Excédent global de clôture 2018 88 084. 50 €

Investissement Excédent global de clôture 2018 69 528. 71 €

Le Conseil Municipal, conformément à l'instruction M 49, décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

69 528. 71 € au compte 001 BP 2019

88 084. 50 € au compte 002 BP 2019

#### **8/ Vote du budget (Eau) :**

Le budget primitif de 2019 s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Fonctionnement : 128 084. 50 €

Investissement : 122 043. 21 €

Il est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### **9/ Questions diverses :**

Congés de Monsieur Maillot : semaine 18

Congés de Madame Maurice : 2 & 3 mai

PAugmentation des contributions au syndicat de transport soit 4 056 € pour l'année, idem pour le fonctionnement de la piscine du collège d'Henrichemont.

Séance levée à 21h50